

SAC-920305

UNIVERSITÉ DE MONCTON

115e réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 5 mars 1992

9 h Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENTS-ES

Jean-Bernard Robichaud, président

Paul Albert

Mariana K. Antonescu

Anne-Marie Arseneault

Adrien Bérubé

Bernadette Bérubé

Michel Bolduc

Lise Caron

Léandre Desjardins

Nassir El-Jabi

Yvon Fontaine

Pierre Francoeur

Normand Gionet

Fernand E. Girouard

Alice Guérette-Breau

Christophe Jankowski

Paul Lanctôt

Nicolas Landry

Ronald C. LeBlanc

Victorin Mallet

Colette Martin

Chadia Moghrabi

Bernard Nadeau

Fernande Paulin

Marielle Préfontaine

Shelley Robinson

Gilbert Roussel

Rodolphe Savoie

John Sichel

Léo Thériault

Émilien Vermette
Francis Weil

INVITÉS

Paul-Émile Benoit
Rhéal Bérubé
Armand Caron
Normand Carrier
Médard Collette
Louis Malenfant
Viateur Viel
Gérard Beaulieu, observateur
Jean-Guy Ouellette, observateur
Pierre Dion, président d'assemblée
Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Fernand Arsenault, Corine Auger, Roland G. LeBel, Jeannette LeBlanc,
Albert Lévesque, Omer Robichaud, Paul Ward et Gérald Boudreau

ABSENTS: Wilkie Darismé, Hektor Haché-Haché et Arsène Richard

TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4. CORRESPONDANCE	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-911107 ET SAC-911206	5
7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX SAC-911206	5
7.1 (5) La planification stratégique SAC-911107	5
7.2 (7.1) Conseil de la langue française	7
7.3 (7.2) Valorisation de l'enseignement et de l'enseignant.e	8
7.4 (11) Contingentement des programmes à la Faculté des sciences de l'éducation	8
11. RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTUDE DE LA FORMATION GÉNÉRALE	13
7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (SUITE)	13
7.5 (15.3) Statut de l'École d'éducation physique et de loisir	13
8. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-911206 ET CCJ-920213	14
9. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	14
9.1 BScA (génie électrique)	15
9.2 Programmes de chimie	15
9.3 BEd (technologie des affaires)	15
10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	18
10.1 Règlements de l'École de droit	18
10.2 Nouveaux sigles dans les programmes de 1er cycle de la Faculté des sciences de	

l'éducation	19
10.3 Nouveau cours: GI 5790	20
10.4 Droit: nouveau libellé du CECL	20
10.5 Sciences: BSc (majeure informatique)	21
10.6 Sciences sociales: nouveau cours SP	21
10.7 Éducation: 4 nouveaux cours	21
10.8 Nouveaux profils d'admission	22
10.9 Génie: nouveau programme de génie électrique	23
10.10 Sciences sociales: certificat de gérontologie	23
10.11 Éducation: MEd (orientation)	23
10.12 Arts: immersion en français langue seconde	23
10.13 Génie: modifications aux programmes du 1er cycle	24
10.14 Arts: arts visuels, ajout de préalables	24
10.15 Arts: sciences religieuses	24
12. IMPACT DES CONTRAINTES FINANCIÈRES	25
13. EFFECTIF ÉTUDIANT 1991-2	25
14. CUSLM: NOMINATION AU COMITÉ D'APPEL DU SÉNAT	26
15. AFFAIRES NOUVELLES	26
15.1 CGV: cours FR 1875 et FR 1876	26
15.2 Formation infirmière	26
16. PROCHAINE RÉUNION	26
17. CLÔTURE	26

ANNEXES 27

ANNEXE A: Contingentement des programmes à la Faculté des sciences de l'éducation	28
ANNEXE B: Rapport du Comité d'étude de la formation générale	37
ANNEXE C: Statut de l'École d'éducation physique et de loisir	72
ANNEXE D: Procès-verbal CCJ-920213	79
ANNEXE E: Procès-verbal CCJ-911206	83
ANNEXE F: Rapport du Comité des programmes	88
ANNEXE G: Impact des contraintes financières	173
ANNEXE H: Effectif étudiant 1991-92	177

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 5. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes et spécialement aux nouveaux membres: Paul Ward, étudiant; Pierre Francoeur, étudiant 2e cycle; Jean-Guy Ouellette et Gérard Beaulieu à titre d'observateurs. Se sont excusés: Fernand Arsenault, Corine Auger, Jeannette LeBlanc, Albert Lévesque, Omer Robichaud, Paul Ward et Gérald Boudreau.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

M. le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est dans l'ordre, selon le Secrétaire.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre d'Omer Robichaud (1992 02 14) adressée au Président du Sénat, relative au contingentement à la Faculté des sciences de l'éducation.

4.2 Lettre de Ronald Levasseur, directeur général du District 12 (1992 02 17) relative au contingentement à la Faculté des sciences de l'éducation.

4.3 Lettre de Nicole LeBlanc, vice-présidente interne du Conseil étudiant de la Faculté des sciences de l'éducation (1991 12 04), relative au contingentement à la Faculté des sciences de l'éducation.

4.4 Lettre de Lucille Collette, directrice générale adjointe du Conseil scolaire 13 (1992 12 13), relative au contingentement à la Faculté des sciences de l'éducation.

4.5 Lettre de Jean-Louis Caron, président de l'Association des conseillers et conseillères en orientation du N.-B. (1991 11 25), relative au contingentement à la Faculté des sciences de l'éducation.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajouts à la rubrique Affaires nouvelles

15.1 CGV: cours FR 1875 et FR 1876

15.2 Formation infirmière

Le VRER demande que la rubrique 11 soit abordée immédiatement après le dîner afin de permettre aux membres du Comité d'entendre ce qui va être discuté au Sénat.

R: 01-SAC-920305

Il est proposé par Colette Martin et appuyé par Bernard Nadeau

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote Pour 30 Contre 1 ADOPTÉ.

6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-911107 ET SAC-911206

R: 02-SAC-920305

Il est proposé par Émilien Vermette et appuyé par Rodolphe Savoie

"Que le procès-verbal SAC-911107 soit adopté."

Vote unanime ADOPTÉ.

R: 03-SAC-920305

Il est proposé par Nassir El-Jabi et appuyé par Bernard Nadeau

"Que le procès-verbal SAC-911206 soit adopté."

Vote unanime ADOPTÉ.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

SAC-911206

7.1 (5) *La planification stratégique*

Le Recteur résume l'évolution du dossier. Depuis les réunions du Sénat et du Conseil en décembre, deux documents ont été préparés et distribués. Un premier document concerne l'élaboration de sept thèmes avec les questions sous-jacentes à ces thèmes. Le deuxième document s'appelle Petit guide de la planification stratégique. Ces deux documents ont été discutés au Comité de régie interne et à la Réunion des doyens, directeurs et directrices.

Pour l'étude de chacun des thèmes, un Comité, constitué de sept personnes, est présidé par l'un des vice-recteurs. Les rapports de ces comités devraient être disponibles vers la fin mars ou le début avril.

Suite à la dernière rencontre du Comité de régie interne avec la RDD, l'on a conclu que le Recteur rencontrerait les Conseils des facultés et écoles de même que les secteurs des constituantes. "J'ai rencontré quelques conseils et la consultation a été élargie à des professeurs.es non membres du Conseil de la faculté. Je suis disponible pour d'autres rencontres, sur invitation."

•Est-ce que les rapports iront au Conseil des gouverneurs du mois d'avril?

•Recteur: Non, si on veut remettre les rapports au Conseil de juin, il faudrait pouvoir les remettre au Sénat de la fin mai. Il faudra un plein mois pour finaliser la proposition. Ces rapports viendront au Sénat avant d'aller au Conseil des gouverneurs.

•Pour quand est prévu la mise en oeuvre?

- SG: Si on fait l'hypothèse qu'on amène un premier manuscrit au Sénat de mai et au Conseil de juin, cela donnera l'été pour le finaliser; on l'aurait donc pour les réunions du Sénat du mois d'août et du Conseil des gouverneurs du mois de septembre. Après on entrerait dans la phase de mise en oeuvre. Des comités ont été formés, on pourrait peut-être donner la composition.
- VRCUS: Mon comité est formé de Gilles A. Nadeau et Viateur Viel du CUM; Léopold Lang et Lise Pelletier du CUSLM et Roger Boulay et Diane Roy Friolet du CUS.
- VRCUSLM: Le nôtre est formé de Donald Cormier et d'Yvon Fontaine du CUM; de Jacques Robichaud et de Patrice-Éloi Mallet du CUS et d'André Leclerc et de Cyrille Simard du CUSLM. Nous avons aussi un étudiant, Donald Aubé du CUM.
- À la page 7 du Petit guide il est bien spécifié, que pour chaque groupe d'étude, de viser à un équilibre hommes-femmes et à un équilibre jeunesse-expérience; et je ne le vois pas dans les deux comités qu'on vient d'identifier.
- VRER: J'ai trois thèmes à développer et j'aurai un comité élargi au lieu de trois. Les personnes sont les suivantes: Christophe Jankowski, Yvon Fontaine et Colette Martin de la RDD; Alan Fraser et Marie-Thérèse Séguin, professeurs.es au CUM; Nicolas Landry du CUS, Lise Pelletier, étudiante au CUSLM et Marielle Préfontaine qui agira comme secrétaire. Le Comité doit se réunir le 12 mars prochain.
- VRRHAE: Je n'ai pas terminé la formation de mon Comité. Nous avons un comité sur la pédagogie universitaire et on va utiliser certains de ses membres. Pour répondre aux attentes, on aura des invités pour aider dont madame d'Entremont de Fredericton.
- VRA: Mon Comité n'est pas complètement formé. Les personnes suivantes ont accepté de siéger: Normand Carrier, Donald Cormier et Arthur Girouard. Il y a d'autres personnes à approcher.
- Je demande au Recteur s'il y aura des actions de prises pour corriger cette situation dès le départ.
- Recteur: Nous avons laissé assez de latitude aux présidents de comités. Nous avons un échéancier serré. Je crois que l'intervention est bien fondée. Vous l'avez rappelé aux vice-recteurs. Pour compléter les comités, il faudrait s'assurer de l'équilibre.
- Le nombre de professeurs.es sur les comités n'est pas suffisant.
- VRRHAE: Le Comité de la pédagogie universitaire est un comité composé exclusivement de professeurs.es, hommes et femmes.
- Y aura-t-il des représentants des constituantes?
- VRRHAE: Oui.

•J'ai des préoccupations. La plupart des comités n'ont pas siégé encore et l'échéancier est très court pour la tâche assignée. Je suis inquiet que d'ici trois semaines il faudra remettre un document alors qu'on a eu 15 mois pour développer les questions. Je suis préoccupé de la réaction qu'on pourrait avoir lorsque le document va sortir.

•Président: Il ne faudrait pas que la rapidité compromette la qualité.

•Recteur: On maintient notre calendrier. Si pour une situation particulière on doit l'allonger, on le fera. On ne se privera pas de faire des prolongations s'il le faut. Je crois qu'on a pris un engagement pour que le plan porte sur 1992-95. La commande de former les comités est faite depuis la fin janvier. Il y a encore des comités qui ne sont pas formés. Nous avons une institution complexe avec trois constituantes. On vise toujours à avoir un document de travail des comités vers la mi-avril. Mais si un comité a besoin de temps additionnel, on lui donnera une prolongation.

•VRCUS: Le Comité s'est réuni en février dernier. À la première réunion, les gens convenaient qu'une opinion était formée. Il ne faut pas ralentir si l'on veut maintenir la motivation.

•Il y a du retard parce que c'est identifié à un groupe plutôt qu'à la communauté. Il faudra éviter de répéter certains noms.

•Recteur: Pour rapporter ce que j'ai perçu aux conseils de facultés, c'est que le corps professoral ne se sent pas impliqué. Il y a la volonté de participation. On n'aura pas rencontré un objectif souhaité, soit celui d'une participation plus large. C'est un premier exercice et si ça réussit, c'est qu'il y aura une dimension récurrente. Pour le deuxième exercice, on verra aux faiblesses. Ce sera un instrument perfectible et modifiable pour l'avenir. Les gens disent qu'on n'est pas loin des préoccupations de la communauté universitaire. Sur le fond il n'y a pas de problèmes, mais c'est sur la question du processus.

•Lorsque le Recteur est venu rencontrer notre Conseil, concernant la consultation, ceux que j'aurais voulu qui soient là n'y étaient pas ou n'ont pas posé de questions. Pour la consultation, c'était trop accéléré pour pouvoir distribuer toute l'information reçue et le budget ne nous l'aurait pas permis.

•On avait promis de lancer une campagne de publicité pour ce processus de la planification stratégique et je ne l'ai pas vue.

•Recteur: Les gestionnaires et les doyens ont été impliqués très largement. Je suppose que le doyen est en contact avec son conseil, donc il parle dans un sens plus large que pour sa propre personne. En ce qui concerne la distribution de documents, jamais on a refusé de reproduire un document si on vous le demandait. Les rapports que nous avons sur l'environnement interne sont des données qui sont disponibles.

7.2 (7.1) Conseil de la langue française

Léandre Desjardins explique. Une recherche a été faite afin de connaître les services offerts par les universités pour la correction de textes. Sur 24 universités, 16 ont envoyé une réponse: 8 françaises et 8 anglaises.

En ce qui concerne les 8 universités francophones, seulement deux offrent le service de correction. L'Université Laval a une personne au Bureau du registraire qui offre de l'aide de même qu'une personne au Service de terminologie et une autre au Service des relations publiques. Toutes ces personnes le font après leurs autres tâches. À l'UQAM, le service se limite à la bibliothèque. À UNB, le Service des relations publiques aide à l'occasion.

7.3 (7.2) Valorisation de l'enseignement et de l'enseignant.e

Léandre Desjardins explique. Au dernier Sénat, nous avons eu un rapport progressif. Suite à cela, le Comité devait se réunir, mais la personne qui devait nous aider est en congé sabbatique. Le Comité qui s'occupe des affaires professorales et des thèmes académiques pourrait bénéficier de ces informations pour la planification stratégique.

PAUSE 10 h 10

REPRISE 10 h 25

7.4 (11) Contingentement des programmes à la Faculté des sciences de l'éducation

(Voir l'annexe A, page 28)

Léandre Desjardins explique que suite à la réunion du Sénat, nous avons reçu des lettres et, de l'intérieur de l'Université, il y a eu une série de questions. Il y a eu plusieurs discussions pour trouver les meilleures modalités pour gérer les inscriptions. Le Secrétaire général, ainsi que d'autres personnes concernées, ont eu une conférence téléphonique pour discuter de la gestion du contingentement.

Jean-Guy Ouellette, vice-doyen de la Faculté des sciences de l'éducation, explique. Il dépose deux documents, soit de l'information sur la provenance des étudiants aux trois centres universitaires de même que deux propositions.

"Pour nous, il n'est pas question de débattre à nouveau s'il doit y avoir contingentement ou pas. Ce qui nous intéresse c'est le principe, comment le contingentement va se faire. Il y a d'autres programmes où on a recours au contingentement, ce n'est pas un concept nouveau. Ce qui nous intéresse c'est d'aller chercher les meilleurs candidats et candidates. L'inscription actuelle aux trois Centres est de 213 au CUM, 46 au CUS et 55 au CUSLM.

La Faculté n'est pas intéressée à créer une polémique autour de cette question. Les propositions concernent les modalités d'application."

Il explique les tableaux sur la provenance des étudiants et étudiantes.

Par la suite, il donne le bassin de la population étudiante par région:

Nord-Ouest 9 907

Nord 8 189

Nord-Est 11 344

Sud-Est 14 992

"Ce qui nous effraie, c'est qu'on ne puisse s'entendre sur ce contingentement.

Avec la proposition qu'on amène, on a essayé de tenir compte des Centres du Nord."

P: 04-SAC-920305

Il est proposé par Normand Gionet et appuyé par Bernard Nadeau

"Pour une période de deux ans (1992-1994), l'inscription à chacun des programmes (BEd élémentaire et BEd secondaire) est contingentée à 90 pour l'ensemble des trois campus. Le choix et la répartition des candidats et candidates se feront en respectant les principes suivants:

- 1) On choisit les 90 meilleurs candidats et candidates;
- 2) On incite les candidats et candidates retenus à s'inscrire dans le centre universitaire de la région d'où ils ou elles proviennent;
- 3) On respecte le ou les choix indiqués par le candidat ou la candidate;
- 4) On exerce tous les efforts pour assurer aux deux Centres du Nord un minimum de 20 candidats et candidates pour chacun des programmes."

•Point d'ordre. Avant de discuter de cette proposition, comme la résolution de novembre contredit la proposition actuelle, il faudrait abroger celle de novembre.

•Président: Sur l'essentiel du contingentement, il n'y a pas contradiction. Ce sont sur les modalités. Il y a un problème, mais il n'invalide pas la nouvelle proposition.

•Sur le plan légal, il serait plus sûr si on annulait la résolution 12-SAC-911107.

•Président: Le chiffre 30 est ouvert, c'est cela qui change, c'est un point secondaire.

•SG: C'est une nouvelle proposition et une assemblée différente. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un amendement. On peut modifier toute proposition antérieure. Légalement, c'est recevable.

•D'après ma compréhension, cette nouvelle proposition remplacera celle de novembre.

•Président: Par le fait même elle remplacerait l'autre.

•Président: Je reçois donc la proposition Gionet-Nadeau.

•Un membre reprend les chiffres donnés précédemment soit 9 907 au Nord-Ouest; 8 189 au Nord; 11 344 au Nord-Est et 14 992 pour le Sud-Est; soit un total de 44432. Si on divise par 3, on obtient un total de plus ou moins 15 000. Au départ, j'étais contre le contingentement. C'est une décision de dernière instance. Au dernier Sénat, on avait dit qu'il était difficile de faire des changements pour les orienteurs. Le but du contingentement était qu'on n'avait pas les ressources à la Faculté des sciences de l'éducation. Le contingentement apparaissait comme une solution facile. On avait dit qu'en choisissant les 90 meilleurs, qu'ils ne feraient pas nécessairement les 90 meilleurs professeurs. Il faut faire une répartition équitable, soit 30-30-30.

•On a décidé d'accepter le contingentement. La Faculté aurait dû arriver avant. C'est une insulte à l'intelligence que des gens du Sud-Est ne le prennent pas. L'histoire de la mentalité acadienne est qu'ils acceptent la force centralisatrice du Sud-Est. Mais lorsqu'une faculté veut nous faire plier à des choses déjà votées, c'est insultant.

•Concernant la proposition, je ne suis pas à l'aise à cause de la formulation. Elle n'est pas conforme au principe. Les numéros 3 et 4 sont contradictoires. Ils devraient être reformulés.

•Les interventions sont pertinentes. Je ne voudrais pas forcer les gens à l'immobilité. Je comprends les Centres du Nord. Ils ont déjà une clientèle. Je ne comprends pas l'argument de la Faculté des sciences de l'éducation. J'ai toujours compris qu'elle ne pouvait pas accommoder plus de 30 étudiants. Pourquoi ça ne pourrait pas être 40-30-30? Je ne vois pas de difficultés avec cela. On n'a pas contingenté parce que le marché était saturé, mais parce qu'on n'avait pas les ressources. On devrait revenir à la décision de novembre. Si la Faculté est prête à prendre 40 étudiants, on ne devrait pas aller les chercher dans les Centres du Nord.

•SG: Dans les arguments de la Faculté, le Vice-doyen nous fait voir qu'on a une population plus grande à satisfaire au CUM. Si on a un plus grand bassin ici, qu'on en prenne plus que 30.

•Recteur: Le problème de la répartition est mineur par rapport au contingentement qu'on a accepté. Le contingentement accepté est excessivement sévère. Nous avons un bassin potentiel de bons candidats et le contingentement est très sévère. La question serait mieux posée si on parlait de la sévérité du contingentement. On serait mieux d'augmenter à l'un

au lieu d'essayer de répartir le 90. La solution ne sera pas satisfaisante en jouant sur la répartition.

- Point d'ordre. Comme président, vous devez être conséquent avec vous-même. Comme il s'agit d'une modification mineure à la résolution du 7 novembre, vous ne devez permettre la discussion que sur ces modifications mineures.

- Président: L'invitation à être conséquent est juste. Je m'engage à revenir à un niveau d'intolérance.

- Je ne trouve pas que vous êtes inconséquent. C'est une manière de parler contre la proposition.

- Président: Dans la proposition, il est question de contingentement et d'une modalité de 90.

- Président: Après des échanges avec le VRER et le Recteur, il y a plusieurs aspects qui m'apparaissent évidents. On peut revenir sur la question du contingentement, mais sur la sévérité du contingentement. Au Sénat de novembre on avait établi un principe de répartition égale. La question du 30-30-30 est celle qui se pose. Il y a un impact ou des conséquences qui découlent de cette résolution. Le sens profond de la question est que le Sénat a vu le problème qu'il n'y avait pas assez de ressources et trop d'étudiants. On est peut-être allé trop loin avec les modalités. Au niveau du Sénat cette décision a été prise. Le Sénat gère des choses qui devraient se faire dans les facultés. Comment le Sénat va-t-il suivre ses lignes directrices? On peut prendre la décision de tableer la résolution jusqu'à la prochaine réunion et de demander aux personnes concernées d'y voir à leur niveau de gestion et de revenir en mai. Au Sénat de mai, on pourrait donner les instructions aux Centres sur la façon de gérer la résolution de novembre. On laisserait aux gens le soin de régler le problème au niveau où il existe.

- VRCUSLM: L'idée de tableer la proposition est une bonne suggestion, mais si on reste à 90, on aura toujours le problème. En 1987, nous avions 25 étudiants et deux professeurs à temps complet. Au printemps 1989, nous avons embauché un autre professeur à temps complet. À l'automne 1991, nous avions 57 étudiants et, pour répondre à la demande, nous avons embauché un quatrième professeur à temps complet. Si en mai on nous revient avec 20 étudiants pour les Centres du Nord, ça va nous créer des problèmes à l'inverse. On ne peut accepter de réduire le nombre qu'on a. Si la Faculté voulait augmenter son chiffre, ça ne créerait pas de problèmes.

- L'idée de tableer n'est pas bête. Il faudra s'asseoir ensemble avec les trois Centres et avec des données. On devrait regarder les dossiers, regarder les modalités de novembre et celles qui sont sur la table. Peut-être que le BDS pourrait être saisi de cette rencontre à trois.

- C'est une façon acceptable. On parle de cas hypothétiques. Attendons à avril pour voir les candidatures et on reviendra au mois de mai.

- Il n'est pas nécessaire de revenir au mois de mai. On pourrait mandater le Président du Sénat afin de voir à ce que les choses soient réglées.

- Soit le Président du Sénat ou le Bureau de direction du Sénat.

- Dans le fond, il faut penser au public et aux candidats. Mai, c'est trop tard. Pourquoi ne pas décider aujourd'hui du nombre et de la sévérité?

- Le dépôt est un élément intéressant. Mais c'est inquiétant pour les élèves qui font une demande. Nous avons 58 demandes à l'élémentaire au CUM et 35 au secondaire. L'élément discuté ne touche pas l'académique. L'idée de discuter avec le BDS ou le Recteur est une solution envisageable.

- Président: Ça devrait se parler ailleurs avant que ça se fasse ici. Je vous incite à tableur cette proposition avec une indication très forte d'entamer les discussions dès maintenant.

On revient sur la proposition.

- Je vous rappelle pourquoi on a contingenté. C'est à cause de la qualité pour la troisième année.

- Le problème est en troisième année au CUM. La proposition de novembre avait été acceptée par le Doyen de la Faculté des sciences de l'éducation. On a le même problème pour le programme de Diplôme en sciences de la santé. Un faible taux est accepté. On prend aussi les meilleurs. Je suggère 30 dans les deux Centres du Nord et d'augmenter le nombre au CUM et qu'on prenne les meilleurs candidats en troisième année.

- Au dernier Sénat, on a fait confiance aux trois qui avaient discuté cette question. J'ai l'impression qu'on a pris la décision sans avoir toute l'information.

- On cherche un arbitre, on cherche la consultation. Le Sénat a joué le rôle d'arbitre en novembre. Je pense que toute action de reporter la décision n'a aucun sens.

- Je rappelle que dans la proposition, il est question d'une période d'essai de deux ans, quitte à revenir après lorsque les trois Centres en auront discuté.

- Président: Nous avons toujours une proposition sur la table.

Victorin Mallet, appuyé de Mariana Kant Antonescu, demande le vote.

- Président: Après l'intervention de Jean-Guy Ouellette.

- Une rencontre des trois Centres avec le Recteur ou le BDS me semble une bonne porte de sortie. C'est ce qui serait préférable. Je suis prêt à retirer la proposition et je demande au Recteur de discuter avec les trois unités concernées.

Normand Gionet retire sa proposition; le secondeur accepte.

- Je donne un avis de motion à l'effet qu'il y ait une rencontre des trois Centres avec le Bureau de direction du Sénat et de revenir avec une solution au mois de mai.

- Recteur: Il faut que le Sénat donne une certaine marge de manoeuvre. Je suis prêt à accepter le mandat si on peut arriver à une flexibilité dans la façon de gérer cette question.

Contingentement dans le programme BEd (préscolaire-élémentaire)

Ouellette: Concernant cette proposition, c'est qu'il n'y ait pas de "dumping" à ce programme. Pour les modalités, on pourrait procéder comme pour les deux autres programmes. Présentement, les inscriptions ne sont pas un problème pour ce programme.

P: 05-SAC-920305

Il est proposé par Normand Gionet et appuyé par Bernard Nadeau

"Pour une période de deux ans (1992-1994) l'inscription au programme BEd (préscolaire-élémentaire) est contingentée à 30 pour l'ensemble des trois campus. Ce contingentement se fera en respectant le principe suivant: les meilleurs candidats et candidates sont choisis et ils et elles s'inscrivent au centre universitaire de leur choix."

- On va encore s'enfarger dans les mêmes discussions. Je voudrais qu'on respecte l'idée de ce qu'on vient de décider.

- Dans le cas des deux autres programmes, on a pris des mesures. Ça me paraît inapplicable pour 92-93. Les élèves du secondaire ne sont pas au courant.

- Cette feuille sur laquelle on retrouve les propositions est arrivée ce matin.

- On devrait laisser cette question au Recteur ou au BDS et revenir au mois de mai.

- La proposition est faite par le CUM. Elle affecte les deux autres Centres. Est-ce que cette question a été discutée? Que les trois secteurs en parlent avant.

Vote Pour 4 Contre 22 REJETÉ.

DÎNER: 12 h 25

REPRISE; 13 h 53

11. RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTUDE DE LA FORMATION GÉNÉRALE

(Voir l'annexe B, page 37)

Naguy Helmy et Georges François siègent pendant cette partie de la réunion.

Léandre Desjardins explique. Le rapport s'inscrit dans une suite de travaux faits par le Comité. Sur le contenu, le rapport traite des majeures et des mineures. Le Comité s'est beaucoup inspiré du rapport concernant les programmes avec spécialisation. Le Comité a adapté les normes aux programmes avec majeure et mineure.

Le rapport pourrait être adopté à la prochaine réunion du Sénat. Aujourd'hui, le Comité aimerait connaître les commentaires des sénateurs.es.

R: 06-SAC-920305

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Colette Martin

"Que le Sénat se transforme en Comité plénier pour une période de 20 minutes et qu'il fasse rapport au Sénat."

Il est 14 h 5.

Le Sénat revient en assemblée régulière à 15 h 20.

PAUSE: 15 h 20

REPRISE: 15 h 30

7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (SUITE)

7.5 (15.3) *Statut de l'École d'éducation physique et de loisir*

(Voir l'annexe C, page 72)

Normand Gionet explique.

Il dit vouloir sensibiliser les membres aux démarches entreprises à ce jour. "En janvier 1992, l'Assemblée de l'École a adopté à l'unanimité de devenir une école détachée. L'École a le mandat d'administrer des programmes, le Service des sports universitaires de même que le Service des activités récréatives, en plus du Centre d'éducation physique et de loisir. Depuis 1972, nous avons l'Institut de leadership. Il y a également la clinique de médecine sportive, un centre de réhabilitation cardiaque, un service de réhabilitation physique. Nous avons également un conseil de gestion et les services administratifs. Nous avons 15 professeurs attachés à l'École. En tout, nous avons 40 personnes qui forment le personnel de l'École.

Je donne un avis de motion qu'à la réunion du Sénat de mai, je présenterai une proposition à l'effet que l'École d'éducation physique et de loisir devienne une école détachée selon les dispositions des Statuts et règlements de l'Université de Moncton."

M. Gionet se dit prêt à répondre aux questions.

- La question est bien présentée. Cinq facultés, c'est déjà trop. Je verrais à réduire le nombre d'unités. Il y aura d'autres demandes. Ces écoles réclament un contrôle plus direct. Je pose la question à un niveau plus général.

- À la page 3, concernant les activités propres à l'École, est-ce que ces services sont directement reliés aux programmes académiques?

- Gionet: Il y a un lien. C'est que l'École administre ces services. Nos professeurs.es y consacrent une partie de leur charge. Au niveau de l'Institut, on a répondu à un mandat spécifique, soit de permettre la recherche et le développement à l'École.

- On s'en va dans la bonne direction. Elle agit déjà comme une école détachée.

- À la page 5, 6e paragraphe, qu'est-ce que vous entendez par cela?

- Gionet: Si on regarde les programmes, il faudra établir un lien avec les Sciences de l'éducation. On a nos propres associations professionnelles. Nos relations avec la Faculté ont toujours été bonnes.

- Il n'y a pas de guerre. Nous avons une relation très étroite et positive. Le Conseil de la Faculté a créé un comité pour voir aux modalités d'intégration de ce programme avec la Faculté.

8. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-920213 ET CCJ-911206

(Voir les annexes D et E, pages 79 et 83)

R: 07-SAC-920305

Il est proposé par Yvon Fontaine et appuyé par Ronald C. LeBlanc

"Que le procès-verbal CCJ-911206 soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

R: 08-SAC-920305

Il est proposé par Colette Martin et appuyé par Anne-Marie Arseneault

"Que le procès-verbal CCJ-920213 soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

9. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

CCJ-911206

Rien à relever.

CCJ-920213

9.1 BScA (*génie électrique*)

Le VRER explique. La proposition du génie électrique se fait dans le cadre de la structure des programmes accrédités. L'École de génie se prépare pour la visite du groupe d'accréditation. Après cette visite, nous regarderons la totalité des programmes. Le CPR a tenu compte de tout cela. Concernant l'aspect financier, les chiffres sont assez près pour ce qui est de la capitalisation. Concernant le fonctionnement, les chiffres sont plus élevés.

Ce point reviendra un peu plus tard à l'ordre du jour.

9.2 Programmes de chimie

R: 09-SAC-920305

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par John Sichel

"Que lesdits programmes soient évalués selon les modalités arrêtées par la *Société canadienne de chimie*."

Vote unanime ADOPTÉ.

9.3 BEd (*technologie des affaires*)

Léandre Desjardins précise que cette résolution diffère de celle présentée par la Faculté des sciences de l'éducation. Le document vert donne les informations.

P: 10-SAC-920305

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Marielle Préfontaine

"Considérant que les cours en technologie des affaires offerts dans les écoles secondaires sont des cours optionnels et que les besoins d'enseignants et enseignantes formés dans ce domaine sont relatifs au nombre d'inscriptions dans ces mêmes cours;

Considérant que le programme comporte deux concentrations et que cette structure de programme est la même que celle du baccalauréat en éducation (secondaire);

Considérant les réflexions et les analyses de la Faculté des sciences de l'éducation sur la formation initiale à l'enseignement secondaire;

Considérant le rythme de l'évolution des unités académiques qui sont appelées à collaborer à la formation initiale à l'enseignement secondaire.

Que le Département d'éducation professionnelle offre une concentration en technologie des affaires pouvant être définie comme première concentration à l'intérieur d'un Baccalauréat en éducation (secondaire);

Que l'Université fasse des démarches nécessaires auprès de la CESPM pour obtenir de l'aide financière dans le cadre des «Fonds à l'appui de la revue des programmes» afin de mettre sur pied les laboratoires nécessaires au développement adéquat de la concentration technologie des affaires."

•Avant d'accepter cette proposition, je vais faire un recul historique. En novembre 1988, je suis intervenu dans l'évaluation du programme. J'ai reçu une réponse vague du VRER. En 1990, il y a un programme qui a été aboli. En 1992, on est à la veille d'en abolir un autre. Lorsqu'on abolit un programme, on avance le prétexte qu'on l'abolit pour aller chercher de l'argent de la CESPM. On n'a toujours pas reçu cet argent. J'ai des préoccupations sérieuses concernant l'abolition de ce deuxième programme. Si on regarde le procès-verbal du Comité conjoint de février 1989, à la page 3, on dit que le programme de technologie de l'industrie est approuvé jusqu'à ce que le budget soit trouvé. On attend toujours les fonds pour mettre ce programme en marche. D'après les Statuts et règlements, c'est le CPR qui doit faire les recommandations au Sénat. Dans les deux cas, les programmes sont arrivés par le biais du CCJ. Une autre préoccupation est que, dans les écoles publiques, ce sont les options les plus populaires. Ce qui manque dans les écoles, ce sont les équipements. Nos finissants ne vont pas tous au secondaire. Nous en avons au CUS et dans les collèges communautaires. On vient de discuter de contingentement. L'évaluateur parle de 10 étudiants pour que ce programme soit viable et pour le secondaire on parle de 30. Est-ce que ce programme sera régi par cela? Ces étudiants seront encadrés par qui? En le proposant de cette façon, je vois des problèmes de fonctionnement qui ne sont pas à la veille d'être réglés.

•Sur l'aspect du contenu, suivant le document vert, j'ai des inquiétudes. Est-ce qu'il y a du dédoublement qui va se faire? Par exemple, le besoin de logiciels. Dans le document, on parle de redéfinir le cours ET 2610; je vois des éléments de duplication. Notre Faculté a reçu une subvention pour équiper ses laboratoires. Va-t-on en équiper une autre? Si on croit former des gens qui vont enseigner l'entrepreneurship pour créer des entreprises, j'y vois de sérieux problèmes.

•J'ai des inquiétudes quant au 5e paragraphe de la proposition. D'après la lettre que le Doyen de la Faculté des sciences de l'éducation a fait parvenir et selon la procédure actuelle, quand il y a une révision de programme, la décision est prise par le CCJ et les instances de la Faculté ne sont pas là pour expliquer. Ça vient au Sénat sans passer par le CPR. Cela met la Faculté dans une drôle de position. N'est-il pas prévu d'aller chercher des montants d'argent supplémentaires? Si on change l'appellation, on enlève la visibilité du programme. Qu'est-ce qui va arriver à l'inscription des étudiants?

•J'ai des préoccupations au niveau de la visibilité et du contingentement. Cela fermera les portes à des étudiants.

•Je suis perplexe. Est-ce que la proposition dit ce qu'on va faire?

•Président: La résolution ne dit pas que le programme de technologie des affaires sera aboli, mais c'est ce qui est sous-entendu.

•VRER: Le programme reformulé est devant le CPR. Il sera étudié et sera approuvé par la suite ici.

•Dans le cours IN 1003, on parle de l'informatique sur le marché, on les introduit au courrier électronique. Ce cours répond bien à la Faculté des sciences de l'éducation. C'est un exemple où on voit un manque de communication entre les facultés. Est-ce que le CCJ a l'habitude de faire des recommandations qui ne viennent pas des facultés ou départements?

•VRER: La recommandation de la Faculté est dans le document vert à la page 51. Entre l'arrivée de ce document à mon bureau et la réunion du CCJ, il y a eu 4 jours. On a manqué de temps.

•Président: Cette proposition pourrait être acheminée au CPR.

•VRER: Les contenus sont envoyés par après au CPR. Il y en a d'autres dans le même cas. Le CCJ a travaillé pour faire développer une procédure pour évaluer les programmes.

•Préfontaine: Selon le document vert, à la page 21, c'est en décembre 1990 que l'expert a remis son rapport final à la Faculté des sciences de l'éducation. Nous avons attendu la recommandation du Département et de la Faculté pour l'amener au CCJ. La recommandation de la Faculté des sciences de l'éducation arrivait à notre bureau le 10 février 1992. La Faculté a insisté pour que ce soit amené au CCJ. La Faculté a dit qu'elle était d'accord avec la recommandation même si elle n'est pas passée par le Conseil de la Faculté.

•VRER: Une façon d'avancer, c'est de ne pas piger dans le rapport de l'évaluateur. Ça va revenir avec le programme. J'ai vu ce que le Département propose et le programme a la même structure. C'est intéressant pour l'Université, pour ceux qui vont enseigner au secondaire, de les avoir regrouper. Cette structure existe à la Faculté.

•Il y a quelques années on avait modifié le Comité des programmes pour qu'il ne soit pas un comité avec des personnes partisans. Il serait bon de rappeler que les membres du CPR ne représentent aucune faculté.

•Dans le rapport, à la page 53, on parle d'ajouter un cours en histoire acadienne; il y a la conscience sociale et les moyens d'y arriver. On devrait consulter davantage et je souhaite que le CPR regarde cela.

•On dit que ça va passer au CPR, le premier programme aboli n'est pas allé au CPR, mais directement au Sénat. Ce baccalauréat va disparaître. C'est une façon camouflée de le faire.

•Yvon Fontaine, appuyé de Francis Weil, demande le vote.

Vote Pour 5 Contre 25 REJETÉ.

•Qu'arrive-t-il maintenant?

•VRER: On a fait l'évaluation du programme. Le CCJ était heureux de la recommandation que j'avais faite. Le Sénat ne l'approuve pas. On va retourner au CCJ.

PAUSE: 16 h 55

REPRISE: 17 h 5

10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

(Voir l'annexe F, page 88)

10.1 Règlements de l'École de droit

R: 11-SAC-920305

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Yvon Fontaine

"Que les modifications aux conditions d'admission de l'École de droit soient adoptées. La date d'entrée en vigueur sera le 1er septembre 1992."

•Fontaine: Correction à la page 1, il faut lire à la rubrique 1.1.4: ...de son programme original, *consulter le doyen responsable de son programme d'origine* et obtenir son approbation.

•On devra revoir la façon de rédiger. Il y a des fautes de style et d'orthographe. Ironiquement dans la partie 3. Concernant le fond, je trouve bizarre qu'on parle d'une université canadienne ou québécoise à la rubrique 1.2.1. Il faudrait enlever les mots *ou québécoise*.

•Fontaine: J'accepte cette suggestion.

•Rubrique 1.1.1 a) Avoir obtenu un baccalauréat d'une université canadienne..., est-ce que c'est voulu?

•Fontaine: Je ne peux pas répondre. Dans le passé, on n'a pas admis de non-canadiens parce qu'on n'a pas eu de demandes.

•Rubrique 1.1.1 b) ... 2,8 sur une échelle de 4 durant toutes ses études universitaires. Cela veut dire qu'un étudiant avec une moyenne de 4 à la dernière année ne pourrait être admis?

•Fontaine: C'est à la fin de ses 4 ans.

•Président: Est-ce notre rôle de faire le rapport du CPR?

•Oui, si le CPR ne l'a pas vu.

•VRER: Le CPR avait des questions sur la rédaction. Le texte a été retourné et est revenu. Même le CPR ne regarde pas les virgules. C'est le travail d'autres personnes. C'est humainement impossible de faire ce travail au CPR.

•Concernant la condition 1.1.3 b) il pourrait y avoir des poursuites. Je suggère que ce soit rédigé en respectant la Loi du Nouveau-Brunswick.

•Rubrique 3.2.1 a) Au lieu de *test* de classement, j'utiliserais "examen".

•Cette modification est acceptée.

•Recteur: Rubrique 1.1.3 Il y a peut-être des groupes qui pourraient bénéficier de cette exception. On est peut-être trop spécifique.

•Fontaine: Cette pratique existe dans la plupart des facultés de droit. Il y a deux programmes qui existent dans deux universités. Chez-nous on aura aussi cette disposition. Nous n'avons jamais eu de demandes, à ce jour.

•Recteur: Au point 3, concernant la connaissance de base du français. Le fait qu'ils s'inscrivent dans une université française c'est qu'ils vont fonctionner en français.

•Fontaine: Il y avait des candidats qui avaient de la difficulté à écrire le français. Le règlement fait en sorte qu'il sera classé. S'ils n'ont pas les compétences, ils ne seront pas admis. Il y a un double objectif à ce règlement. Le C+ n'a pas l'air énorme, mais si on avait exigé B, plusieurs étudiants n'auraient pu être admis.

•Concernant la procédure suivie pour présenter les règlements de l'École de droit, on a refusé à trois reprises les règlements du 3e cycle. Je demande que ce soit inscrit au procès-verbal. Ce n'est pas une pratique à encourager. Il y a beaucoup de fautes dans ces règlements.

Vote unanime ADOPTÉ.

10.2 Nouveaux sigles dans les programmes de 1er cycle à la Faculté des sciences de l'éducation

Corrections, pages 8 et 9: Les cours suivants sont abolis parce qu'ils n'ont pas été donnés depuis 5 ans: ED 4131, ED 4132, ED 4392 et ED 5912.

VRER: Tous les sigles avec un astérisque sont réservés à l'Éducation permanente.

R: 12-SAC-920305

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Bernard Nadeau

"Que les modifications des sigles des programmes de 1er cycle à la Faculté des sciences de l'éducation soient adoptées."

- L'Éducation permanente n'a pas été consultée à ce sujet. C'est discriminatoire pour celle-ci. Un même cours qui ne va pas porter le même sigle à temps complet et à l'Éducation permanente. On travaille dans un courant contraire à cela. J'aimerais consulté l'Éducation permanente à ce sujet.

- VRER: Le CPR ni la Faculté n'ont demandé des sigles différents. L'ancien sigle disparaît. Il n'y aura pas doubles sigles.

- Quelle est la motivation derrière cela?

- C'est une faculté où tous les cours ont le sigle ED et où il y a plusieurs disciplines. L'intention est de rendre les disciplines plus visibles. Cela n'a rien à voir si le cours se donne le jour ou le soir.

- Comment se fait-il que des cours ont le même titre et des sigles différents? Par exemple FE 3335 et FE 3540.

- SG: Ce sont des discussions qu'on n'a pas eu au CPR. Ce qu'on amène ici ce sont les changements de sigles seulement.

- Est-ce qu'on pourrait avoir ce débat à une autre réunion?

- Comme l'Éducation permanente n'a pas été consultée, on devrait remettre cela à la réunion de mai.

- Président: Ce n'est pas dans l'ordre. Ici on ne parle que des changements de sigles.

- Peut-on tabler cette proposition jusqu'à la réunion de mai? Il y a des questions importantes de soulever.

- SG: Si on la reporte au mois de mai, les modifications ne seront pas incluses dans le Répertoire 92-94. Ça ira au prochain.

•Je trouverais malheureux d'attendre. Le Supplément sera très épais. On a l'impression que deux cours sont pareils, mais ils n'ont pas le même nombre de crédits. Ceci ne change en rien la situation existante.

Vote Pour 27 Contre 3 ADOPTÉ.

10.3 *Nouveau cours: GI 5790*

R: 13-SAC-920305

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Nassir El-Jabi

"Que le cours GI 5790 soit créé."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.4 *Droit: nouveau libellé du CECL*

P: 14-SAC-920305

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Léo Thériault

"Que le Certificat d'études en Common Law porte désormais le libellé *Certificat d'études universitaires en Common Law*."

Amendement

P: 15-SAC-920305

Il est proposé par Victorin Mallet et appuyé par Yvon Fontaine

"Que le libellé soit Diplôme au lieu de Certificat."

•Président: Après avoir conférer, si on met Diplôme à la place de Certificat, on change la proposition. Je ne peux accepter cet amendement.

•Recteur: Je suis soucieux que ça signifie quelque chose pour ceux qui vont le suivre.

Vote sur la proposition 14-SAC-920305

Vote Pour 2 Contre 28 REJETÉ.

R: 16-SAC-920305

Il est proposé par Yvon Fontaine et appuyé par Victorin Mallet

"Que le Certificat d'études en Common Law porte désormais le libellé de *Diplôme d'études en Common Law*."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.5 *Sciences: BSc (majeure informatique)*

Léandre Desjardins explique. Il n'y a pas de coûts, ce sont des cours qui existent dans la spécialisation.

R: 17-SAC-920305

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Victorin Mallet

"Que le nouveau programme de BSc (majeure informatique) soit adopté; que le nouveau cours IN 4463 soit créé."

- Je suis étonné de voir que les cours à option sont tous des cours de sciences. On dirige les étudiants dans une voie étroite.
- VRER: La formation en dehors de la majeure est semblable aux autres programmes. On ne peut l'exiger pour ce programme quand elle existe ailleurs à la Faculté.
- Mallet: Nous sommes en train de travailler sur la composition des programmes. On arrivera avec une proposition qui rencontrera les exigences du Sénat.
- Est-ce que les étudiants seront incités à suivre des cours à l'extérieur?
- Mallet: Oui, mais encore plus quand on aura fait l'étude de nos programmes.

Vote unanime ADOPTÉ.

10.6 *Sciences sociales: nouveau cours SP*

R: 18-SAC-920305

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Ronald C. LeBlanc

"Que le cours SP 4211 soit créé."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.7 *Éducation: 4 nouveaux cours*

R: 19-SAC-920305

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Normand Gionet

"Que les 4 cours FS 3433, FS 3443, FS 3453 et PP 4725 soient créés."

- Y a-t-il des cours éliminés?

- VRER: Le CPR vérifie toujours cela. Si on a besoin d'abolir, on le fait avant de l'amener ici.

Vote Pour 28 Contre 2 ADOPTÉ.

10.8 Nouveaux profils d'admission

On fonctionne présentement avec 4 profils et nous avons eu des objections. Tels que proposés, ils respectent les 4 profils, mais formulés de façon plus simple. Ça élimine le problème soulevé dans les écoles.

R: 20-SAC-920305

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Fernand Girouard

"Que les nouveaux profils d'admission soient adoptés."

- Le terme terminal sous-entend le cours le plus avancé.

- VRER: Je vais regarder à cela et le changerai s'il y a lieu.

- Au règlement 3.6 b) comment évalue-t-on les chances de réussite? J'aimerais consulter l'Éducation permanente à ce sujet.

- Pour les autres provinces et autres pays, pourquoi on n'a pas une exigence en pourcentage alors qu'on l'a pour le Nouveau-Brunswick?

Amendement

R: 21-SAC-920305

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Colette Martin

"Que dans le règlement 3.6 b) on supprime '*et présente des chances raisonnables de réussite dans un programme de baccalauréat*'."

Vote unanime ADOPTÉ.

- Le problème avec les autres pays, c'est d'avoir des résultats équivalents. Je me demande s'il n'est pas le temps de faire ces changements. Il s'agit du rendement.

•VRER: L'équivalence ne s'établit pas par le titre, mais par le rendement également.

•Est-ce que l'idée est d'abolir le profil I.

•VRER: Oui.

Vote sur la résolution 20-SAC-920305

Vote unanime ADOPTÉ.

R: 22-SAC-920305

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Nicolas Landry

"Que la date d'entrée en vigueur soit pour les admissions de septembre 1994."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.9 Génie: nouveau programme de génie électrique

R: 23-SAC-920305

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Nassir El-Jabi

"Que le programme BScA (génie électrique) soit adopté sous réserve d'obtention, de sources extérieures, des fonds nécessaires pour la capitalisation et le fonctionnement."

•Dans la liste III, page 37, il y a le cours EC 3300 sans le cours EC 3310; on devrait l'enlever.

•El-Jabi: Ce cours est à préciser.

Vote unanime ADOPTÉ.

10.10 Sciences sociales: Certificat de gérontologie

R: 24-SAC-920305

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que le cours GR 4200 soit créé; que les modifications au programme soient adoptées."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.11 Éducation: MEd (orientation)

R: 25-SAC-920305

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Bernard Nadeau

"Que les modifications soient adoptées sous réserve de reformulation des conditions particulières d'admission."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.12 *Arts: immersion en français langue seconde*

R: 26-SAC-920305

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Léo Thériault

"Que les modifications soient adoptées."

•Un étudiant qui est admis au niveau supérieur et qui s'inscrit à un autre programme, est-ce que les cours FL sont comptabilisés? Est-ce vrai que c'est contingenté à 18?

•VRER: Il est vrai qu'ils ont des groupes de 18. Pour ce qui est de la comptabilisation, on accepte une certaine limite. J'ai déjà donné une directive à ce sujet.

•Préfontaine: On comptabilise 6 crédits.

•Il faudrait se souvenir de cela lorsqu'on discutera des cours FR 1875 et FR 1876. Il faut que vous réalisiez qu'il y a des élèves francophones qui vont à l'école élémentaire en français et décident de faire le secondaire en anglais et décident de venir à l'Université ici.

•VRER: Le problème soulevé est réel. Les étudiants de langue seconde ont un acquis que les francophones n'ont pas.

Vote unanime ADOPTÉ.

10.13 *Génie: modifications aux programmes du 1er cycle*

R: 27-SAC-920305

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Nassir El-Jabi

"Que les modifications soient adoptées sous réserve:

a) d'une nouvelle description pour GI 5750;

b) de 3 crédits à abolir pour permettre la création de GI 5750."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.14 Arts: arts visuels, ajout de préalables

R: 28-SAC-920305

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Adrien Bérubé

"Que les préalables soient adoptés."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.15 Arts: sciences religieuses

Léandre Desjardins explique qu'il y avait un certificat avec deux profils. Dans la reformulation, au lieu de 2 profils, nous avons deux certificats, soit un Certificat en études pastorales et un Certificat en sciences religieuses. Toutefois, l'Éducation permanente ne voit pas la nécessité de créer le dernier parce que la demande est inexistante.

R: 29-SAC-920305

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que les modifications à la Mineure en sciences religieuses et que le Certificat en études pastorales soient adoptés."

Vote unanime ADOPTÉ.

12. IMPACT DES CONTRAINTES FINANCIÈRES

(Voir l'annexe G, page 173)

Médard Collette explique. Il n'y a pas de budget d'arrêté encore.

- Qu'est-ce que ça signifie si le financement de la Province est 0 et qu'il n'y a pas d'augmentation des frais? quel effet net cela aura sur le budget de fonctionnement des facultés et écoles?
- VRA: 80% du budget va pour les salaires. Même s'il y a gel de salaires, les salaires vont augmenter du 2% de l'échelle.
- Je pense que ça va durer plus que deux ans. On devrait avoir un comité spécial. Le temps critique est là, il faut voir comment on va rationaliser.
- Quelle est la probabilité que les dépenses soient de 1% d'augmentation?

- VRA: Ce sera plus que 1%.
- Si on augmente les frais, ce sera de combien?
- VRA: Je ne le sais pas encore.
- Il faut vraiment voir où on peut couper dans les dépenses.
- La concertation des recteurs auprès du Gouvernement, est-ce que ça donné des effets?
- Recteur: Pas encore. On a fait une intervention auprès du Premier ministre. Le message est qu'il acceptait de rencontrer les recteurs. Je ne pense pas que ça va modifier les contraintes. Nous avons écrit au Premier ministre et nous avons indiqué les conséquences sur le gel, mais aussi sur les frais de scolarité. On ne peut envisager d'augmenter les frais de scolarité de 20%. Les recteurs se rencontreront le 23 mars prochain.
- Concernant la distribution du budget interne, la seule marge de manoeuvre est la nécessité de refonte des charges académiques pour avoir les fonds.
- VRA: Cette situation n'est pas unique au Nouveau-Brunswick; c'est la deuxième année en Nouvelle-Écosse. Il faudra apprendre à mieux administrer pour offrir les mêmes services.

13. EFFECTIF ÉTUDIANT 1991-2

(Voir l'annexe H, page 177)

Ce document est distribué à titre d'information.

14. CUSLM: NOMINATION AU COMITÉ D'APPEL DU SÉNAT

R: 30-SAC-920305

Mise en candidature

Lise Caron Proposeur: Adrien Bérubé

Madame *Lise Caron* est élue au Comité d'appel du Sénat au CUSLM.

15. AFFAIRES NOUVELLES

15.1 CGV: cours FR 1875 et FR 1876

Cette rubrique est reportée à la prochaine réunion du Sénat.

Il s'agira de prendre en compte les remarques faites à ce propos à la réunion du Conseil de décembre 1991.

15.2 *Formation infirmière*

Le Recteur informe les membres qu'il soumettra une proposition à la prochaine réunion du Sénat.

16. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 28 mai 1992 à 9 heures.

17. CLÔTURE

R: 31-SAC-920305

Il est proposé par Rodolphe Savoie

"Que la séance soit levée."

Vote unanime ADOPTÉ.

La séance est levée à 19 h 36.

Contresigné le _____

Jean-Bernard Robichaud Président _____

Gilles Long Secrétaire _____